



## Politique européenne de cohésion : Pour une approche urbaine ambitieuse au service de l'ensemble des territoires

Juin 2020

A l'heure où notre pays traverse une crise sanitaire puis économique et sociale sans précédent, les territoires démontrent qu'ils sont les lieux dans lesquels se construisent les réponses concrètes et opérationnelles face à l'urgence écologique, sociale et économique. Alors que la Commission européenne a présenté le 27 mai 2020 une nouvelle proposition de Cadre Financier Pluriannuel qui conditionnera la future politique de cohésion pour les sept années à venir, auquel s'adossera un plan de relance européen, les associations réunies au sein du pôle Joubert souhaitent rappeler un certain nombre de principes structurants qui devront guider l'élaboration de la future programmation européenne, tant dans ses priorités stratégiques, sa déclinaison opérationnelle que dans sa gouvernance. Les bouleversements liés à l'épidémie de coronavirus permettent en effet de prendre conscience d'une réalité simple : c'est à partir des territoires que doit se construire la relance de l'économie, qui soit au service :

- *Du renforcement de la cohésion territoriale, au sein de l'intercommunalité, entre cœur urbain et communes rurales, et au-delà, sur la base d'outils concrétisant le principe d'alliance des territoires (contrats de réciprocité, contrats de coopération territoriale, contrats en partenariat avec d'autres territoires de projets comme les Pays, PETR, Parcs naturels régionaux, Pôles métropolitains, dispositifs de coopération transfrontalière...);*
- *D'une transition écologique et sociale ambitieuse, plus que jamais nécessaire : mobilité décarbonée, réhabilitation thermique des logements sociaux et des bâtiments publics, plateformes d'appui à la réhabilitation des logements privés, production d'énergies renouvelables et système intelligents de gestion de l'énergie mais aussi protection de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, développement de l'économie circulaire, économie productive et écologique. Des projets dans lesquels communautés et métropoles sont déjà engagées (PCAET, contrats de transition écologique, TéPCV, projets alimentaires territoriaux, territoires d'industrie...) et qui seront au cœur des projets de territoire du prochain mandat ;*
- *D'une cohésion sociale aujourd'hui fragilisée, tant dans nos métropoles et grandes agglomérations, qui concentrent de très nombreuses situations de précarité, que dans les territoires ruraux isolés : les actions en matière d'insertion (organismes intermédiaires, PLIE, Maisons de l'emploi, compétences sociales, jeunesse, soutien de l'économie sociale et solidaire) placent les territoires en première ligne ;*
- *Du maintien de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, au service de l'emploi et de l'inclusion sociale, dans un contexte de crise économique ;*
- *De la relance des activités et des investissements publics et privés, afin de pouvoir surmonter rapidement les conséquences sociales, économiques et territoriales de la crise sanitaire actuelle. Les collectivités locales portent en effet une part très significative des investissements publics au plan national.*

Moteurs du développement social et économique régional, nos territoires assument une double responsabilité : contribuer à la dynamique régionale tout en garantissant les équilibres au-delà de leurs territoires. Lors des programmations précédentes, les territoires ont largement démontré leur capacité à piloter et gérer efficacement des enveloppes conséquentes de fonds européens structurels d'investissement, quels que soient les dispositifs proposés : volet urbain, Investissement territorial intégré FEDER, FSE PLIE, projets INTERREG, projets LIFE, projets Horizon 2020...

Dans le cadre des ITI FEDER, les métropoles et agglomérations ont su également mobiliser les crédits européens (programmes régionaux et interrégionaux) pour d'autres porteurs de projets publics (communes, syndicats mixtes...) et optimiser les partenariats financiers avec l'Etat (CPER, DSIL, ANRU2...) et les Régions (CPER, contrats régionaux, lignes sectorielles...). Dans le cadre du FSE insertion pour les PLIE et autres dispositifs d'insertion et de soutien aux populations les plus fragiles, les métropoles et agglomérations ont su également mobiliser les partenaires de la société civile et parfois déployer des logiques d'appels à projets permettant de compléter le financement nécessaire à des projets innovants portés par des acteurs associatifs ou privés.

**Fortes de ces acquis, métropoles et agglomérations doivent être pleinement actrices de la nouvelle programmation 2021-2027, et revendiquent :**

- De **piloter à leurs échelles**, dans une logique de subsidiarité nécessaire à l'efficacité de l'action publique, **des dispositifs européens intégrés** traduisant les priorités conjointes de l'Europe, de l'État et des Régions : volet urbain, investissement territorial intégré, ou tout autre outil ou dispositif contractuel assurant une visibilité financière pluriannuelle... ;
- De pouvoir, si elles en font la demande et en accord avec les autorités de gestion régionales, gérer des **subventions globales** de fonds européens territorialisés, incluant le cas échéant des enveloppes FSE+, tout en maintenant la possibilité d'être organisme intermédiaire « *sans subvention globale* » pour la mise en œuvre par exemple d'un investissement territorial intégré ;
- De veiller à la poursuite de la reconnaissance du « fait urbain » par le fléchage d'une part significative de l'enveloppe FEDER dédiée aux territoires urbains dans chaque programme opérationnel régional ;
- De pouvoir mobiliser au service du projet de territoire, **dans le cadre des dispositifs de développement territorial intégré, des priorités relevant de l'ensemble des objectifs stratégiques** (OS), qu'il s'agisse de l'objectif territorial (OS5) comme des autres objectifs stratégiques qui les concernent au premier chef : transformation économique innovante et intelligente, Europe plus verte et à faibles émissions de carbone, Europe plus connectée, Europe plus sociale ;
- Que l'Etat sollicite une modification des grandes masses financières (répartitions entre OS) avec une place plus importante pour l'objectif stratégique « Europe plus verte » et l'OS5, en lien avec l'urgence climatique et en adéquation avec le plan d'investissement du Pacte vert pour l'Europe ;

- De renforcer la mobilisation collective au service de l'inclusion sociale en garantissant que, **s'agissant du FSE+, nos intercommunalités se verront confortées dans la possibilité d'assumer leur rôle en tant que porteur de subvention globale ou organisme intermédiaire responsable de l'ensemble de la piste d'audit et du cycle de programmation**, au plus près de leurs habitants et du tissu économique local, pour contribuer à créer les synergies indispensables à l'objectif partagé de cohésion sociale ;
- **D'intégrer dans l'OS2 « Europe plus verte » les projets de mobilité durable** (y compris de système de transports collectifs (TCSP, PEM gare) : les transports représentent 35% des émissions de gaz à effets de serre dans les territoires urbains, soit le premier secteur d'émission de gaz à effets de serre. Cette intégration permettra de participer activement à la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, publié par la Commission européenne en décembre 2019, présentant un ensemble de mesures afin de permettre aux citoyens et aux entreprises de l'UE de profiter d'une transition écologique durable, et d'être le premier continent climatiquement neutre au monde d'ici à 2050 ;
- Dans une logique d'Alliance des territoires et de coopération urbain-rural, de **permettre le co-financement de certains projets interterritoriaux par du FEDER, du FEADER ou du FEAMP (agro-alimentaire, circuits-courts, agro-tourisme...)** : en effet, nombreuses sont les communes rurales à composer les métropoles et les intercommunalités urbaines ;
- De **simplifier les critères d'éligibilité et d'attribution des fonds européens** aussi bien pour le **fonctionnement des organismes intermédiaires** (suppression par exemple du principe de « séparation fonctionnelle »...) **que sur les contraintes imposées aux porteurs de projets** lors du dépôt des dossiers de demande de subvention (réduction par exemple des pièces à fournir pour justifier la procédure d'achat public...) ou des demandes de paiement (questions récurrentes par exemple sur les retenues de garantie...).

Pour concrétiser ces principes, les associations réunies au sein du pôle Joubert revendiquent par ailleurs un **dialogue privilégié entre les agglomérations, métropoles et territoires de projet et les Régions** pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des futurs programmes opérationnels régionaux, sur la base d'un projet de territoire partagé, afin de **définir l'instrument le plus adapté à leurs territoires**, tant en matière de modalités de gestion que de priorités thématiques ou encore de périmètre :

- **Systématiser le dialogue Région-métropoles et grandes agglomérations** lors de l'élaboration des programmes opérationnels régionaux, dans la suite logique des partenariats formalisés pour l'élaboration des Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII), ou des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), et renforcer l'alliance des territoires par une prise en compte systématiques des territoires de projets (PETR, Pôles métropolitains) lors de ces discussions;
- **Encourager la convergence**, au vu de la concomitance des calendriers, **des volets urbains des futurs programmes opérationnels régionaux et des futurs contrats de plan Etat-Région avec**

**la possibilité d'élaborer et de signer des « contrats métropolitains intégrés » pour les métropoles, et des contrats territoriaux globaux pour les communautés urbaines et communautés d'agglomération.**

- A ce titre, il est impératif de maintenir le **respect du calendrier européen 2021-2027**, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, afin d'assurer la bonne convergence avec l'exercice des contrats de plan Etat-Région, et être ainsi prêt à participer activement à la relance des investissements et des activités dans les territoires, tout en apportant un soutien aux populations fragilisées par cette crise.